

# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

MARS  
2022

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2022 et en comparaison avec la même période de 2021, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

### Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 21,1%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 18%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 11 MDH à fin mars 2022 contre 16 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+15,9%) ;
- TVA à l'importation (+26,3%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-1,2%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 4 MDH à fin mars 2022 contre 11 MDH un an auparavant. A fin mars 2021, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 4,8% par rapport à son niveau à fin mars 2020, soit -190 MDH (3.805 MDH contre 3.995 MDH) ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+17,4%) et des autres TIC (+31,2%). A fin mars 2021, la TIC sur les tabacs manufacturés avait baissé de 9,9% par rapport à son niveau à fin mars 2020, soit -256 MDH (2.322 MDH contre 2.578 MDH) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 28,4%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 3.598 MDH à fin mars 2022 contre 2.402 MDH un an auparavant :

- l'IS a enregistré une hausse de 80,5%, compte tenu de restitutions qui ont été de 35 MDH à fin mars 2022 contre 46 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH. A fin mars 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 13,4% par rapport à son niveau à fin mars 2020, soit -1.959 MDH (12.669 MDH contre 14.628 MDH).
- l'IR (+4,7%), compte tenu de restitutions qui ont été de 60 MDH à fin mars 2022 contre 33 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 5,8% par rapport à leur niveau de fin mars 2021.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 2,9%.

- la TVA à l'intérieur (-17,5%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 3.470 MDH à fin mars 2022 contre 2.285 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH.

A fin mars 2022, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 4.957 MDH contre 3.266 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 6.091 MDH à fin mars 2022 contre 5.414 MDH un an auparavant, en hausse de 12,5% ou +677 MDH. A fin mars 2021, les recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre avaient enregistré une baisse de 5,9% par rapport à leur niveau à fin mars 2020, soit -338 MDH (5.414 MDH contre 5.752 MDH).

- les majorations de retard (+48,5%), résultant de recettes brutes de 477 MDH contre 337 MDH et de dégrèvements de 33 MDH à fin mars 2022 contre 38 MDH un an auparavant. A fin mars 2021, les majorations de retard avaient enregistré une diminution de 7,9% par rapport à leur niveau à fin mars 2020, soit -29 MDH (337 MDH contre 366 MDH).

4- la baisse des recettes non fiscales de 37,2% en raison notamment de la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (274 MDH contre 1.034 MDH), des versements des comptes spéciaux du Trésor au profit du budget général (877 MDH contre 1.077 MDH), des recettes de monopoles (1.017 MDH contre 1.172 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 164 MDH).

### **Au niveau des dépenses**

1- un taux d'engagement global des dépenses de 32% et un taux d'émission sur engagements de 71%, contre respectivement 32% et 70% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 16,1% provenant de :

- la hausse de 6,4% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 1,8% des dépenses de personnel et de 15,8% des autres dépenses de biens et services ;
- la diminution de 3% des charges en intérêts de la dette ;
- l'accroissement de 164,9% des émissions de la compensation ;
- l'augmentation de 49,3% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 4.962 MDH contre 3.267 MDH à fin mars 2021.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 9,9%, passant de 20 MMDH à fin mars 2021 à 22 MMDH à fin mars 2022, en raison de l'augmentation de 2,9% des dépenses des ministères et de 14,7% des dépenses des charges communes.

### **Soldes du Trésor**

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 176 MDH contre un solde ordinaire négatif de 2.830 MDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 2,1 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 20 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 8 MMDH à fin mars 2021 compte tenu d'un solde positif de 14,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Mars 2021	LF 2022	Mars 2022	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>63 159</b>	<b>253 738</b>	<b>76 461</b>	<b>30,1%</b>	<b>21,1%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales<sup>(1)</sup> :</b>	<b>58 223</b>	<b>230 994</b>	<b>73 363</b>	<b>31,8%</b>	<b>26,0%</b>
Impôts directs	25 883	98 622	36 806	37,3%	42,2%
Impôts indirects	24 234	105 399	27 347	25,9%	12,8%
Droits de douane	2 692	12 062	3 119	25,9%	15,9%
Droits d'enregistrement et de timbre	5 414	14 911	6 091	40,8%	12,5%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>4 936</b>	<b>22 744</b>	<b>3 098</b>	<b>13,6%</b>	<b>-37,2%</b>
Monopole et participations	1 172	13 985	1 017	7,3%	-13,2%
Privatisation	0	5 000	0	0,0%	
Domaine	111	350	107	30,6%	-3,6%
Autres recettes <sup>(2)</sup>	3 653	3 409	1 974	57,9%	-46,0%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES<sup>(3)</sup></b>	<b>65 989</b>	<b>271 193</b>	<b>76 636</b>	<b>28,3%</b>	<b>16,1%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>53 521</b>	<b>216 967</b>	<b>56 920</b>	<b>26,2%</b>	<b>6,4%</b>
Personnel	36 006	147 537	36 639	24,8%	1,8%
Autres biens et services <sup>(3)</sup>	17 515	69 430	20 281	29,2%	15,8%
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>6 264</b>	<b>29 074</b>	<b>6 079</b>	<b>20,9%</b>	<b>-3,0%</b>
Intérieure	5 342	24 390	5 331	21,9%	-0,2%
Extérieure	922	4 684	748	16,0%	-18,9%
<b>2.3- Compensation<sup>(3)</sup></b>	<b>3 786</b>	<b>17 020</b>	<b>10 028</b>	<b>58,9%</b>	<b>164,9%</b>
<b>2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux<sup>(4)</sup></b>	<b>2 418</b>	<b>8 132</b>	<b>3 609</b>	<b>44,4%</b>	<b>49,3%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>-2 830</b>	<b>-17 455</b>	<b>-176</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>(3)</sup></b>	<b>19 990</b>	<b>87 402</b>	<b>21 973</b>	<b>25,1%</b>	<b>9,9%</b>
<b>5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>14 552</b>	<b>50</b>	<b>19 763</b>		
<b>6- SOLDE DES SEGMA</b>	<b>223</b>	<b>0</b>	<b>242</b>		
<b>7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL<sup>(5)</sup></b>	<b>-8 045</b>	<b>-104 807</b>	<b>-2 144</b>		
<b>8- VARIATION DES INSTANCES</b>	<b>-20 212</b>	<b>0</b>	<b>-8 300</b>		
<b>9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-28 257</b>	<b>-104 807</b>	<b>-10 444</b>		
<b>10- FINANCEMENT INTERIEUR :</b>	<b>23 878</b>	<b>82 635</b>	<b>9 731</b>		
Dont :					
Adjudications	12 681		17 848		
Dépôts au Trésor	14 268		-389		
Compte courant à BAM	2 599		685		
<b>11- FINANCEMENT EXTERIEUR :</b>	<b>4 379</b>	<b>22 172</b>	<b>713</b>		
Tirages et dons	6 430	41 500	2 627		
Amortissement	-2 051	-19 328	-1 914		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 10).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2022.

## RECETTES ORDINAIRES

	Mars 2021	LF 2022	Mars 2022	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES<sup>(1)</sup></b>	<b>58 223</b>	<b>230 994</b>	<b>73 363</b>	<b>31,8%</b>	<b>26,0%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>25 883</b>	<b>98 622</b>	<b>36 806</b>	<b>37,3%</b>	<b>42,2%</b>
<i>Taxe Professionnelle<sup>(2)</sup></i>	34	220	12	5,5%	-64,7%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	12 669	52 078	22 815	43,8%	80,1%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	12 812	43 179	13 444	31,1%	4,9%
<i>Taxe d'Habitation<sup>(2)</sup></i>	4	22	2	9,1%	-50,0%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	21	0	2		-90,5%
<i>Majorations de retard</i>	337	2 298	477	20,8%	41,5%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	0	800	46	5,8%	
<i>Autres<sup>(3)</sup></i>	6	25	8	32,0%	33,3%
<b>DROITS DE DOUANE<sup>(*)</sup></b>	<b>2 692</b>	<b>12 062</b>	<b>3 119</b>	<b>25,9%</b>	<b>15,9%</b>
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>24 234</b>	<b>105 399</b>	<b>27 347</b>	<b>25,9%</b>	<b>12,8%</b>
<b>TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION<sup>(*)</sup> :</b>	6 550	30 953	7 033	22,7%	7,4%
<i>Tabacs manufacturés<sup>(*)</sup></i>	2 322	11 813	2 726	23,1%	17,4%
<i>Produits énergétiques<sup>(*)</sup></i>	3 805	17 150	3 752	21,9%	-1,4%
<i>Autres<sup>(*)</sup></i>	423	1 990	555	27,9%	31,2%
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :</b>	17 684	74 446	20 314	27,3%	14,9%
<i>à l'intérieur</i>	8 251	31 337	8 394	26,8%	1,7%
<i>à l'importation<sup>(*)</sup></i>	9 433	43 109	11 920	27,7%	26,4%
<b>DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE</b>	<b>5 414</b>	<b>14 911</b>	<b>6 091</b>	<b>40,8%</b>	<b>12,5%</b>
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>4 936</b>	<b>22 744</b>	<b>3 098</b>	<b>13,6%</b>	<b>-37,2%</b>
<i>Domaine</i>	111	350	107	30,6%	-3,6%
<i>Monopoles et participations</i>	1 172	13 985	1 017	7,3%	-13,2%
<i>Privatisation<sup>(4)</sup></i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	277	0	225		-18,8%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	1 034	1 000	274	27,4%	-73,5%
<i>Redevance gazoduc<sup>(*)</sup></i>	164	0	7		-95,7%
<i>Recettes diverses<sup>(5)</sup></i>	2 178	2 409	1 468	60,9%	-32,6%
<b>TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>63 159</b>	<b>253 738</b>	<b>76 461</b>	<b>30,1%</b>	<b>21,1%</b>

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(\*) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

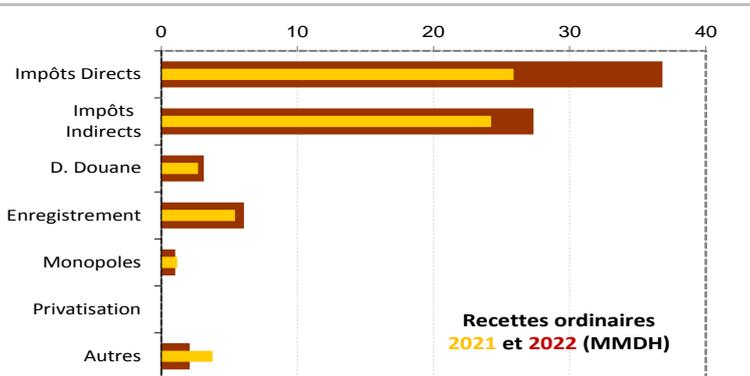
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin mars 2022 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 21,1% et des dépenses ordinaires émises de 16,1% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 176 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 10,5 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 713 MDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 9,7 MMDH.

## 1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes<sup>1</sup> se sont établies à 76,5 MMDH contre 63,2 MMDH à fin mars 2021, en hausse de 21,1% ou +13,3 MMDH.

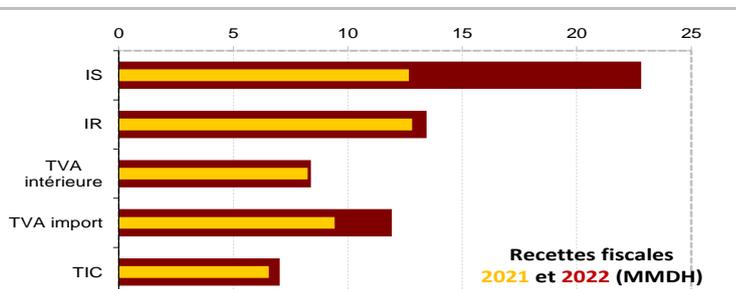
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 42,2%, des droits de douane de 15,9%, des impôts indirects de 12,8% et des droits d'enregistrement et de timbre de 12,5%, conjuguée à la baisse des recettes non fiscales de 37,2%.



### 1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 73,4 MMDH contre 58,2 MMDH à fin mars 2021, en augmentation de 26% ou +15,1 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 18% et de la fiscalité domestique de 29,7%.



#### 1.1.1-RECETTES DOUANIERES<sup>2</sup>

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 18.780 MDH à fin mars 2022 contre 15.914 MDH un an auparavant, en hausse de 18% ou +2.866 MDH par rapport à leur niveau à fin mars 2021, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 11 MDH à fin mars 2022 contre 16 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 18.791 MDH à fin mars 2022 contre 15.930 MDH un an auparavant, en hausse de 18% ou +2.861 MDH par rapport à leur niveau à fin mars 2021.

##### - Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin mars 2022 ont atteint 3.116 MDH contre 2.688 MDH un an auparavant, soit une hausse de 15,9% ou +428 MDH.

##### - TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 11.916 MDH à fin mars 2022 contre 9.432 MDH à fin mars 2021, enregistrant une hausse de 26,3% ou +2.484 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 71,9% ou +1.009 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 18,4% ou +1.475 MDH.

##### - TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 3.748 MDH contre 3.794 MDH, en diminution de 1,2% par rapport à leur niveau de fin mars 2021 ou -46 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 4 MDH à fin mars 2022 contre 11 MDH un an auparavant.

A fin mars 2021, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 4,8% par rapport à son niveau à fin mars 2020, soit -190 MDH (3.805 MDH contre 3.995 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 3.752 MDH contre 3.805 MDH, en baisse de 1,4% par rapport à leur niveau de fin mars 2021 ou -53 MDH.

<sup>1</sup> Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>2</sup> A compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

### 1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes<sup>3</sup> réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 47,7 MMDH à fin mars 2022 contre 37,1 MMDH à fin mars 2021, en hausse de 28,4% ou +10,5 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 3.598 MDH à fin mars 2022 contre 2.402 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 51,3 MMDH à fin mars 2022 contre 39,5 MMDH à fin mars 2021, soit une hausse de 29,7% ou +11,7 MMDH.

#### - Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 22.780 MDH à fin mars 2022 contre 12.623 MDH un an auparavant, en hausse de 80,5% ou +10.157 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 35 MDH à fin mars 2022 contre 46 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH<sup>4</sup>. A fin mars 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 13,4% par rapport à son niveau à fin mars 2020, soit -1.959 MDH (12.669 MDH contre 14.628 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 22.815 MDH à fin mars 2022 contre 12.669 MDH à fin mars 2021, en augmentation de 80,1% ou +10.146 MDH.

#### - Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin mars 2022 ont enregistré une hausse de 4,7% par rapport à leur niveau à fin mars 2021 (13.384 MDH contre 12.779 MDH), soit +605 MDH, compte tenu de restitutions de 60 MDH contre 33 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une augmentation de 5,8% ou +59 MDH par rapport à leur niveau de 2021 (1.069 MDH contre 1.010 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 2,9% ou +70 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2021	2022	Evolution en %
<b>IR total</b>	<b>12 812</b>	<b>13 444</b>	<b>4,9%</b>
dont IR prélevé par la DDP	2 390	2 460	2,9%

#### - TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin mars 2022 se sont établies à 4.924 MDH contre 5.966 MDH à fin mars 2021, en baisse de 17,5% ou -1.042 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 3.470 MDH à fin mars 2022 contre 2.285 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH<sup>5</sup>.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 8.394 MDH contre 8.251 MDH un an auparavant, en hausse 1,7% ou +143 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 4.957 MDH à fin mars 2022 contre 3.266 MDH à fin mars 2021, soit +1.691 MDH. Les remboursements de TVA (4.957 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 3.470 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 1.487 MDH.

#### - Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 6.091 MDH à fin mars 2022 contre 5.414 MDH un an auparavant, soit une hausse de 12,5% ou +677 MDH. A fin mars 2021, les recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre avaient baissé de 5,9% par rapport à leur niveau à fin mars 2020, soit -338 MDH (5.414 MDH contre 5.752 MDH).

#### - Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une hausse de 48,5%, résultant de recettes brutes de 477 MDH contre 337 MDH et de dégrèvements de 33 MDH à fin mars 2022 contre 38 MDH un an auparavant. A fin mars 2021, les majorations de retard avaient enregistré une diminution de 7,9% par rapport à leur niveau à fin mars 2020, soit -29 MDH (337 MDH contre 366 MDH).

<sup>3</sup> Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

<sup>4</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

<sup>5</sup> Données de la Direction Générale des Impôts.

### - Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 22 MDH contre 44 MDH, en baisse de 50% ou -22 MDH.

A fin mars 2022, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 46 MDH.

### 1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 3.098 MDH contre 4.936 MDH un an auparavant, en baisse de 37,2% ou -1,8 MMDH, en raison notamment de la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (274 MDH contre 1.034 MDH), des versements des comptes spéciaux du Trésor au profit du budget général (877 MDH contre 1.077 MDH), des recettes de monopoles (1.017 MDH contre 1.172 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 164 MDH).

### - Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 1.017 MDH à fin mars 2022 contre 1.172 MDH à fin mars 2021, en baisse de 13,2% ou -155 MDH.

Les recettes à fin mars 2022 ont été versées par l'Agence de la conservation foncière (720 MDH contre 500 MDH) et Bank Al-Maghrib (257 MDH contre 648 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2021	LF 2022	2022	Taux de réalis.
<b>B.A.M</b>	648	600	257	42,8%
<b>I.A.M</b>	0	501	0	0,0%
<b>O.C.P</b>	0	5 400	0	0,0%
<b>ANCFCC</b>	500	3 280	720	22,0%
<b>Autres</b>	24	4 204	40	1,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 172</b>	<b>13 985</b>	<b>1 017</b>	<b>7,3%</b>

### - Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 46%, due pour l'essentiel à la baisse des recettes en atténuation de dépenses de la dette (274 MDH contre 1.034 MDH), des versements des comptes spéciaux du Trésor au profit du budget général (877 MDH contre 1.077 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 164 MDH).

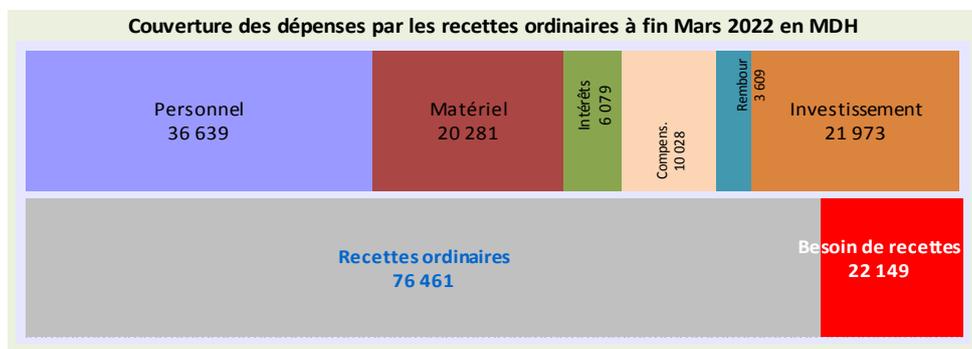
### Structure des recettes ordinaires nettes

A fin mars 2022, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 96,7% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 22,8 MMDH, l'IS constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Mars 2022				
	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Impôt sur les sociétés	22 780	▲ 80,5%	31,3%
2	Taxe sur la valeur ajoutée	16 840	▲ 9,4%	23,1%
	- à l'importation	11 916	▲ 99,7%	16,4%
	- à l'intérieur	4 924	▼ 47,8%	6,8%
3	Impôt sur le revenu	13 384	▲ 4,7%	18,4%
4	Droits d'enregistrement	6 091	▲ 12,5%	8,4%
5	TIC prod. énergétiques	3 748	▼ 1,2%	5,1%
6	Droits de douane	3 116	▲ 15,9%	4,3%
7	TIC tabacs manufacturés	2 726	▲ 17,4%	3,7%
8	Monopoles	1 017	▼ 13,2%	1,4%
9	Majorations de retard	444	▲ 48,5%	0,6%
10	Recettes en atténuation de dépenses	274	▼ 73,5%	0,4%

### Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin mars 2022, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 99,8% contre 95,7% un an auparavant. Ainsi, à fin mars 2022, 47,9% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 26,5% aux dépenses de matériel, 8% aux intérêts de la dette et 13,1% aux émissions de la compensation.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

## 2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

### 2.1- ENGAGEMENTS

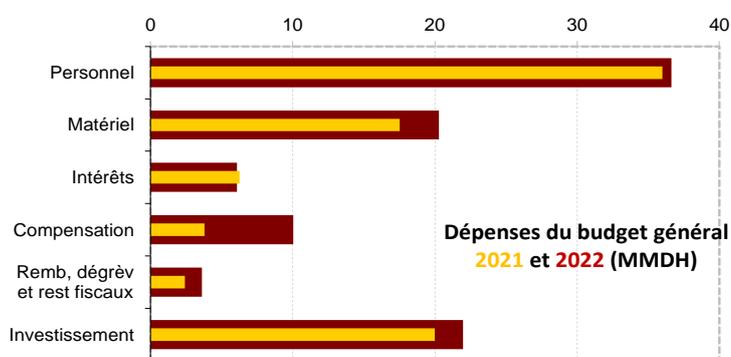
A fin mars 2022, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 183,6 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 32%, soit le même taux à fin mars 2021. Le taux d'émission sur engagements a été de 71% contre 70% un an auparavant.

<b>Situation des engagements<sup>(*)</sup> de dépenses 2022</b>					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
<b>Fonctionnement</b>	242 403	76 252	70 557	31%	93%
<b>Investissement</b>	96 972	35 226	21 973	36%	62%
<b>C.S.T</b>	145 877	56 267	22 645	39%	40%
<b>SEGMA</b>	2 300	664	65	29%	10%
<b>Dette</b>	90 212	15 233	15 233	17%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>577 764</b>	<b>183 642</b>	<b>130 473</b>	<b>32%</b>	<b>71%</b>

(\*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

### 2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 107,8 MMDH à fin mars 2022, en augmentation de 10,3% par rapport à leur niveau à fin mars 2021, en raison de la hausse de 18,1% des dépenses de fonctionnement et de 9,9% des dépenses d'investissement, conjuguée à baisse de 15,4% des charges de la dette budgétisée<sup>6</sup>.



<b>DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL</b>					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
<b>Fonctionnement</b>	59 725	242 119	70 557	29%	18,1%
<b>Investissement</b>	19 990	87 402	21 973	25%	9,9%
<b>Dette</b>	17 996	90 212	15 233	17%	-15,4%
<b>TOTAL</b>	<b>97 711</b>	<b>419 733</b>	<b>107 763</b>	<b>26%</b>	<b>10,3%</b>

La diminution des charges de la dette budgétisée de 15,4% s'explique par la baisse de 22% des remboursements du principal (9,2 MMDH contre 11,7 MMDH) et de 3% des intérêts de la dette (6.079 MDH contre 6.264 MDH).

<sup>6</sup> Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

### 2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 70,6 MMDH, dont 36,6 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 1,8%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 18,8% (17,8 MMDH contre 15 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 97,5% (12,5 MMDH contre 6,4 MMDH) en raison de l'augmentation de 164,9% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 49,3% en raison de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (3.470 MDH contre 2.285 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
<b>Personnel</b>	36 006	147 537	36 639	25%	1,8%
<b>Matériel</b>	14 950	55 680	17 767	32%	18,8%
<b>Charges communes</b>	6 351	28 570	12 542	44%	97,5%
dont compensation	3 786	17 020	10 028	59%	164,9%
<b>Dépenses imprévues</b>		2 200			
<b>Remb, dégr, rest fiscaux</b>	2 418	8 132	3 609	44%	49,3%
<b>TOTAL</b>	<b>59 725</b>	<b>242 119</b>	<b>70 557</b>	<b>29%</b>	<b>18,1%</b>

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 49,3% en raison notamment de la hausse de 1.185 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de la baisse de 11 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH à fin décembre 2021.

#### Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin mars 2022 se sont établis à 36,6 MMDH contre 36 MMDH, en hausse de 1,8% par rapport à leur niveau de fin mars 2021 ou +633 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 30,7 MMDH, en augmentation de 2,1%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 1,3% et des rappels de 21,1% (1.537 MDH contre 1.269 MDH).

#### Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 20,3 MMDH, en hausse de 15,8% ou +2.766 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (10 MMDH contre 8,7 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (895 MDH contre 695 MDH).

#### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 6.079 MDH à fin mars 2022 contre 6.264 MDH à fin mars 2021, en baisse de 3% ou -185 MDH. Cette diminution s'explique par la baisse des charges en intérêts de la dette intérieure de 0,2% (5.331 MDH contre 5.342 MDH) et de celles de la dette extérieure de 18,9% (748 MDH contre 922 MDH).

#### Compensation

A fin mars 2022, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 10 MMDH contre 3,8 MMDH à fin mars 2021, en hausse de 164,9% ou +6,2 MMDH.

## Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 3.609 MDH contre 2.418 MDH, en hausse de 49,3% ou 1.191 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (3.598 MDH contre 2.402 MDH) en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA (3.470 MDH contre 2.285 MDH) et de la baisse des restitutions de l'IS (35 MDH contre 46 MDH).

A fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
<b>1- Fiscalité domestique</b>	<b>2 402</b>	<b>7 932</b>	<b>3 598</b>	45,4%	49,8%
Impôt sur les sociétés	46	631	35	5,5%	-23,9%
Impôt sur le revenu	33	138	60	43,5%	81,8%
TVA intérieure	2 285	6 991	3 470	49,6%	51,9%
Majorations de retard	38	162	33	20,4%	-13,2%
Droits d'enreg. et timbre	0	0	0		
Autres	0	10	0	0,0%	
<b>2- Fiscalité douanière</b>	<b>16</b>	<b>200</b>	<b>11</b>	5,5%	-31,3%
Droits d'importation	4	36	3	8,3%	-25,0%
TIC prod. énergétiques	11	108	4	3,7%	-63,6%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	1	0		
TVA à l'importation	1	9	4	44,4%	
Autres	0	46	0		
<b>TOTAL</b>	<b>2 418</b>	<b>8 132</b>	<b>3 609</b>	<b>44,4%</b>	<b>49,3%</b>

## SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin mars 2022 a été négatif de 176 MDH contre un solde ordinaire négatif de 2,8 MMDH un an auparavant.

### 2.2.2- INVESTISSEMENT

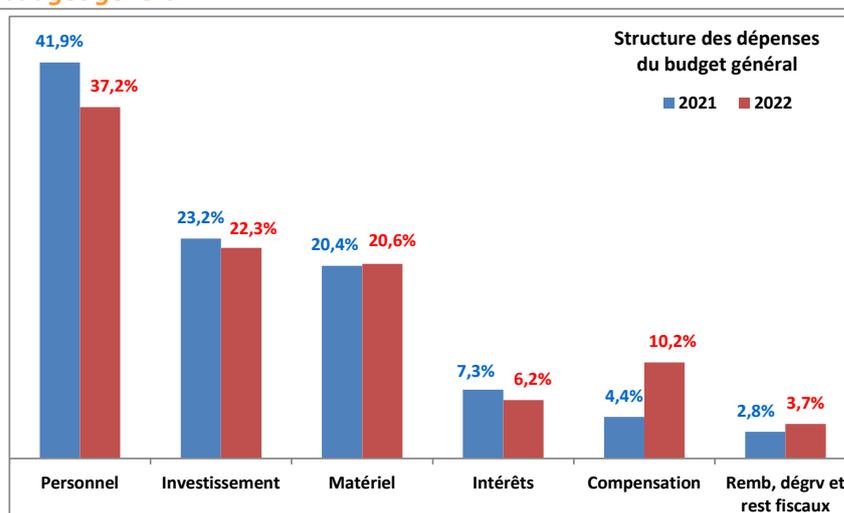
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 22 MMDH à fin mars 2022 contre 20 MMDH un an auparavant, en hausse de 9,9% ou +1.983 MDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 2,9% et des dépenses des charges communes de 14,7%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 13,1 MMDH contre 10,6 MMDH à fin mars 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Var%
<b>Investissement total :</b>	<b>19 990</b>	<b>87 402</b>	<b>21 973</b>	<b>25%</b>	<b>9,9%</b>
<b>1- Ministères</b>	<b>8 177</b>	<b>56 543</b>	<b>8 418</b>	<b>15%</b>	<b>2,9%</b>
<b>2- Charges communes :</b>	<b>11 813</b>	<b>30 859</b>	<b>13 555</b>	<b>44%</b>	<b>14,7%</b>
- Concours divers	10 610	24 790	13 072	53%	23,2%
- Ristournes d'intérêts	0	246	0		
- Autres	1 203	5 823	483	8%	-59,9%

## Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin mars 2021 et fin mars 2022 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et des intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de la part des émissions de la compensation, des dépenses de matériel et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



### 3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

	RECETTES <sup>(*)</sup>			DEPENSES <sup>(*)</sup>			Flux nets 2022
	2021	LF 2022	2022	2021	LF 2022	2022	
<b>C.A.S</b>	21 329	87 406	30 151	13 163	86 706	15 091	15 061
TVA des Coll.Terr.	7 579	31 905	8 706	6 398	31 905	8 250	456
Part régions (IS, IR, ...)	1 388	9 000	2 887	287	9 000	517	2 370
I.N.D.H	23	3 350	202	94	3 350	95	107
Soutien prix. prd.alim.	75	600	46	0	600	0	46
F.S. Routier	734	2 700	634	0	2 700	54	580
F.D. Agricole	1 254	4 000	2 192	1 444	4 000	1 169	1 023
Remploi domanial	402	2 230	589	56	2 230	100	489
Lutte contre chômage	495	1 500	704	300	1 500	337	367
Dons des pays du CCG	88	700	277	38	0	0	277
Appui Cohés. Sociale	3 792	10 000	6 763	154	10 000	1 381	5 382
F.S. Habitat	527	2 000	664	0	2 000	747	-83
Gestion Covid-19	10	0	1	1 886	0	359	-358
Autres CAS	4 962	19 421	6 487	2 506	19 421	2 082	4 405
<b>C. Dép. Dotation<sup>(**)</sup></b>	12 513	10 801	12 250	6 105	10 801	7 423	4 827
<b>Autres C.S.T</b>	4	169	3	26	819	128	-125
<b>TOTAL</b>	<b>33 846</b>	<b>98 376</b>	<b>42 404</b>	<b>19 294</b>	<b>98 326</b>	<b>22 642</b>	<b>19 763</b>

**(\*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.**

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

**(\*\*)** Comptes de dépenses sur dotation.

### 4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

	Services de l'Etat gérés de manière autonome <sup>(*)</sup>				
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
<b>Exploitation :</b>	<b>210</b>	<b>0</b>	<b>232</b>		<b>10,5%</b>
Recettes	288	1 906	288	15%	0,0%
Dépenses	78	1 906	56	3%	-28,2%
<b>Equipement :</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>10</b>		<b>-23,1%</b>
Recettes	35	284	19	7%	-45,7%
Dépenses	22	284	9	3%	-59,1%

**(\*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.**

### TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin mars 2022, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 30,1% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 28,3% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 25,1%.

## Réalisation des prévisions de la loi de finances 2022 en MDH

	LF 2022	Mars 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>253 738</b>	<b>76 461</b>	<b>30,1%</b>	<b>-177 278</b>
<b>1.1- Recettes fiscales :</b>	<b>230 994</b>	<b>73 363</b>	<b>31,8%</b>	<b>-157 632</b>
<i>Impôts directs</i>	98 622	36 806	37,3%	-61 816
<i>Impôt sur les sociétés</i>	52 078	22 815	43,8%	-29 263
<i>Impôt sur le revenu</i>	43 179	13 444	31,1%	-29 735
<i>Impôts indirects</i>	105 399	27 347	25,9%	-78 052
<i>TVA à l'intérieur</i>	31 337	8 394	26,8%	-22 943
<i>TVA à l'importation</i>	43 109	11 920	27,7%	-31 189
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	30 953	7 033	22,7%	-23 920
<i>Droits de douane</i>	12 062	3 119	25,9%	-8 943
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	14 911	6 091	40,8%	-8 821
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>22 744</b>	<b>3 098</b>	<b>13,6%</b>	<b>-19 646</b>
<i>Monopole et participations</i>	13 985	1 017	7,3%	-12 968
<i>Domaine</i>	350	107	30,6%	-243
<i>Autres recettes</i>	8 409	1 974	23,5%	-6 435
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>271 193</b>	<b>76 636</b>	<b>28,3%</b>	<b>-194 557</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>216 967</b>	<b>56 920</b>	<b>26,2%</b>	<b>-160 047</b>
<i>Personnel</i>	147 537	36 639	24,8%	-110 898
<i>Autres biens et services</i>	69 430	20 281	29,2%	-49 149
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>29 074</b>	<b>6 079</b>	<b>20,9%</b>	<b>-22 995</b>
<i>Intérieure</i>	24 390	5 331	21,9%	-19 059
<i>Extérieure</i>	4 684	748	16,0%	-3 936
<b>2.3- Compensation</b>	<b>17 020</b>	<b>10 028</b>	<b>58,9%</b>	<b>-6 992</b>
<b>2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales</b>	<b>8 132</b>	<b>3 609</b>	<b>44,4%</b>	<b>-4 523</b>
<b>3- INVESTISSEMENT</b>	<b>87 402</b>	<b>21 973</b>	<b>25,1%</b>	<b>-65 429</b>

### DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 2,1 MMDH à fin mars 2022 contre un déficit budgétaire de 8 MMDH un an auparavant.

### ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 1,4 MMDH à fin mars 2022 contre 9,7 MMDH à fin décembre 2021, soit une diminution de 8,3 MMDH.

### 5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 10,5 MMDH contre un besoin de financement de 28,3 MMDH à fin mars 2021 et d'un flux net positif de 713 MDH du financement extérieur contre un flux net positif de 4,4 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 9,7 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 23,9 MMDH à fin mars 2021.

#### FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin mars 2022, le financement extérieur net a été positif de 713 MDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 1.914 MDH et les tirages ont été de 2.627 MDH, dont 1,5 MMDH auprès de la BAD et 509 MDH auprès de la BIRD.

## FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 17,8 MMDH contre 12,7 MMDH un an auparavant ;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 389 MDH contre une hausse de 14,3 MMDH à fin mars 2021 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 685 MDH contre 2,6 MMDH à fin mars 2021 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours de mars 2022 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début avril, les avances aux régisseurs, ...

### Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 87,7 MMDH à fin mars 2022 contre 88,1 MMDH à fin décembre 2021, en baisse de 389 MDH.

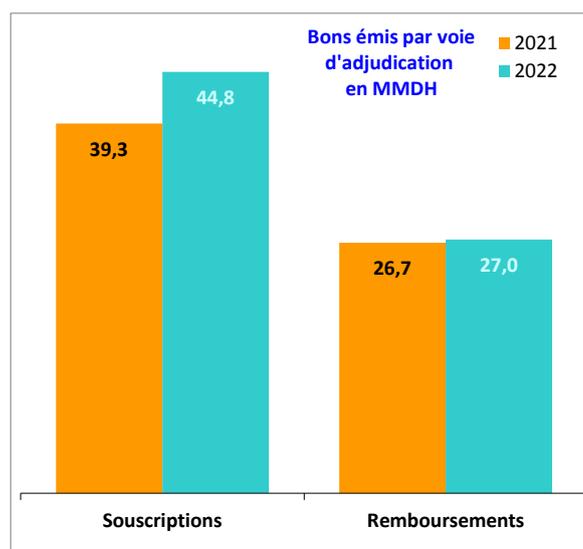
### Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 4,6 MMDH contre 5,3 MMDH en début d'exercice.

### Dettes intérieure

S'élevant à 670,4 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3,1% par rapport à son niveau à fin décembre 2021. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 17,8 MMDH, résultant de souscriptions pour 44,8 MMDH et de remboursements pour 27 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 12,7 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 39,3 MMDH et de remboursements pour 26,7 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2021	Souscrip.	Rembour.	2022	Var %
<b>Adjudications</b>	<b>646 633</b>	<b>44 830</b>	<b>26 982</b>	<b>664 481</b>	<b>2,8%</b>
13 semaines	600,0	0,0	600,0	0	
26 semaines	1 100,0	100,0	800,0	400	
52 semaines	23 969,5	1 125,0	11 028,9	14 066	
2 ans	78 192,2	16 395,9	7 272,6	87 316	
5 ans	170 632,7	15 058,2	2 297,1	183 394	
10 ans	133 929,3	9 435,7	2 532,9	140 832	
15 ans	123 076,1	2 093,0	2 450,0	122 719	
20 ans	78 383,8	0,0	0,0	78 384	
30 ans	36 749,0	622,1	0,0	37 371	
<b>Autres</b>	<b>3 713</b>	<b>3 428</b>	<b>1 249</b>	<b>5 892</b>	<b>58,7%</b>
<b>Total</b>	<b>650 346</b>	<b>48 258</b>	<b>28 231</b>	<b>670 373</b>	<b>3,1%</b>



### Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin mars 2022 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 8,6 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	2 036,6	
2 ans	1 739,3	
5 ans	2 297,1	4 475,5
10 ans	2 532,9	3 548,3
15 ans		842,6
<b>Total</b>	<b>8 605,9</b>	<b>8 866,4</b>